Commune de HENNEZIS **Réglementation et utilisation de la Salle des Fêtes** **Année 2026**

Entre les soussignés : Monsieur le Maire de la Commune d' Hennezis et

M.....date de naissance.....

Adresse complète

.....

N°téléphone.....

émail.....

Agissant en qualité de : Particulier – Président de l'association

.....

Le Maire de la Commune d' Hennezis met à la disposition de l'utilisateur dénommé ci-dessus,

la Salle des Fêtes, les sanitaires, la cuisine et ses équipements, pour la manifestation

qui aura lieu les ..... Nombre de personnes prévues :.....

PETARDS FEUX D'ARTIFICE FUMIGENE D'AMBIANCE STRICTEMENT INTERDITS.

EVACUTION DES LIEUX EN CAS D'ALARME.

IL EST IMPERATIF ET STICTEMENT INTERDIT DE LAISSER DORMIR DES PERSONNES OU DES ENFANTS SANS QU IL Y AIT QUELQU UN DE GARDE, PRESENT ET VIGILANT DANS L'ETABLISSEMENT.

- JE RECONNAIS AVOIR LU ET APPROUVE CES RECOMMANDATIONS.

Signature du locataire :

TARIFS DE LA LOCATION

PRESTATIONS	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Vin d'Honneur 1 journée	150 euros	180 euros
Week End 2 jours	350 euros	410 euros

Vin d'honneur du samedi	Week end
Remise des clefs : le vendredi à 17h00 Rendu des clefs : le samedi à 18h30	Remise des clefs : le vendredi à 17h00 Rendu des clefs : le lundi à 9h00 ou dimanche 19h00

Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.

Le locataire est tenu de compter et vérifier la vaisselle sortie avant la location et au moment du rendu.

Les sols devront être balayés et lavés correctement, ainsi que les sanitaires. L'évier, les réfrigérateurs, les fours, la cuisinière, le micro-ondes et le lave-vaisselle seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. Les tables et les chaises devront être nettoyées et rangées correctement.

En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.

Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles, bien fermés et déposés à l'endroit indiqué par le gestionnaire.

Les bouteilles en verre seront déposées dans le container situé sur le parking.

A partir de minuit, les sonos ou autres diffuseurs de musique devront être réduits.

En cas de perte de clefs, celles-ci seront facturées ainsi que la serrure de rechange.

Merci de présenter une pièce d'identité et une attestation d'assurance responsabilité civile.

Personnes à contacter en cas d'urgence ou problème :

- Mr le Maire Olivier DESCAMPS 06.31.69.62.94
- 1ere adjointe au maire Christine CHASTAGNOL 06.70.60.04.02
-

Fait à Hennezis en deux exemplaires, le .....(mettre bon pour accord, lu et approuvé)

L'utilisateur, le représentant de la Commune,